

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC  
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 20 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 20 mars 2018 à 19 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

**PRÉSENCES**

M. Jean-Philippe Bachand, président  
M. Robert Bureau  
M<sup>me</sup> Annic Gingras  
M. Jean-Claude Gosselin  
M. Jérôme Guillot-Hurtubise  
M<sup>me</sup> Lisette Fréchette  
M. Daniel Lavoie  
M. Stéphane Lépine  
M. Steve Pelletier  
M<sup>me</sup> Caroline Lacroix, commissaire parent au primaire  
M<sup>me</sup> Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications  
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles  
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives  
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines  
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire  
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles  
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

**ABSENCES**

M. Réjean Lacroix, vice-président  
M<sup>me</sup> Hélène Ménard, commissaire parent EHDAA

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 30**

Le président, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CC-2018-17 Il est proposé par Caroline Lacroix, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points suivants :

- 6.1 Calendrier de la formation professionnelle (FP) – Adoption
- 6.2 Calendrier de la formation générale des adultes (FGA) - Adoption

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
20 FÉVRIER 2018**

CC-2018-18 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 20 février 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

**PEVR – CUEILLETTE D'INFORMATION**

Edith Pelletier, directrice générale, présente le document utilisé pour la cueillette d'information en vue de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Sommets et recueille les commentaires des membres du conseil des commissaires.

**CALENDRIER DES SEANCES 2018-2019 - ADOPTION**

ATTENDU que le Règlement relatif au calendrier des séances du comité exécutif et du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets (102) prévoit que chaque année, le conseil des commissaires adopte le calendrier de ses séances ordinaires de l'année suivante ;

ATTENDU que le nouveau Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets a été adopté le 16 mai 2017 et qu'il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

ATTENDU que l'article 160.1 de la *Loi sur les élections scolaires* prévoit que le conseil des commissaires et le comité exécutif ne pourraient pas siéger entre le 30 septembre et le 8 novembre 2018, à moins d'un cas de force majeure ou pour satisfaire à une obligation prescrite par la loi.

CC-2018-19

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

D'adopter tel que ci-après, le calendrier des séances ordinaires du comité exécutif et du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets pour l'année scolaire 2018-2019 et ce conformément au Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

MOIS	CONSEIL DES COMMISSAIRES	COMITÉ EXÉCUTIF
JUILLET	--	--
AOÛT	21	21
SEPTEMBRE	18	18
OCTOBRE	--	--
NOVEMBRE	20 <sup>(1)</sup>	20
DÉCEMBRE	--	--
JANVIER	15	--
FÉVRIER	19	19
MARS	19	--
AVRIL	16 <sup>A</sup>	16 <sup>A</sup>
MAI	21	21
JUIN	25	25
<b>NOMBRE DE SÉANCES</b>	<b>9</b>	<b>7</b>

<sup>(1)</sup> Date non conforme au règlement

<sup>A</sup> Asbestos : Rencontre prévue à l'école secondaire de l'Escale située au 430, 5<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### NOMINATIONS DE DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT l'adoption de la structure administrative au conseil des commissaires du 16 mai 2017;

CONSIDÉRANT les départs à la retraite de deux directions d'établissement, Paul Lessard et Yvan Demers;

CC-2018-20

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

QUE Monsieur Jean-Sébastien Roberge soit nommé au poste de direction des écoles Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-Montjoie et Notre-Dame-des-Érables à compter du 9 avril 2018. M. Roberge sera sujet à une période de probation d'une année telle que prévoit la politique de gestion des cadres d'établissement;

QUE Monsieur Vincent Pilotto soit nommé au poste de direction adjointe de l'école secondaire du Tournesol à compter du 9 avril 2018. M. Pilotto sera sujet à une période de probation d'une année telle que prévoit la politique de gestion des cadres d'établissement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**ORGANISATION SCOLAIRE 2018-2019**

Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives, présente l'état de la situation au regard de la clientèle scolaire et du processus d'organisation scolaire pour l'année scolaire 2017-2018 à la suite de la période d'inscription de février 2018.

**PROTOCOLE D'ENTENTE – PROGRAMME SPORT-ÉTUDE AU SECONDAIRE – ÉCOLE SECONDAIRE DE LA RUCHE**

CONSIDÉRANT que l'école secondaire de la Ruche offre actuellement des programmes de sport-études en hockey, en golf, en ski alpin, en ski de fond, en gymnastique et en triathlon, en collaboration avec les fédérations sportives québécoises associées à ces sports ;

CONSIDÉRANT les protocoles d'entente actuellement en vigueur entre la Commission scolaire des Sommets et ces fédérations sportives ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des jeunes de notre milieu pour la natation ;

CONSIDÉRANT l'appui de l'équipe-école et du conseil d'établissement dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises auprès de la Fédération de natation du Québec et l'appui de cette dernière ;

CONSIDÉRANT que le Club de natation Memphrémagog agira à titre de mandataire sportif ;

CC-2018-21

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires accepte la signature d'un nouveau protocole d'entente entre la Commission scolaire des Sommets et la Fédération de natation du Québec concernant l'organisation d'un programme de sport-études en natation à l'école secondaire de la Ruche, pour l'année scolaire 2018-2019.

QUE la directrice générale, Édith Pelletier, et le directeur de l'école secondaire de la Ruche, Martin Riendeau, soient autorisés à signer le nouveau protocole d'entente avec la Fédération de natation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**APPEL D'OFFRES POUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX  
EMPLOYÉS**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets dispose des services d'un programme d'aide aux employés ;

CONSIDÉRANT que le contrat liant la Commission scolaire des Sommets à la firme Homewood, fournisseur du programme d'aide aux employés de la Commission scolaire, prend fin le 30 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Fédération des commissions scolaires du Québec a conclu une entente de partenariat avec la firme Collecto, par l'entremise de son Service d'achats regroupés en éducation, afin de procéder à un appel d'offres d'achat regroupé pour le renouvellement du programme d'aide aux employés ;

CONSIDÉRANT que cet appel d'offres d'achat regroupé portant le numéro SAR290-2018 vise un contrat de 3 ans, valide à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Politique relative à l'acquisition de biens et services* de la Commission scolaire des Sommets qui favorisent le processus d'achat regroupé ;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q. C65.1) ;

CC-2018-22

Il est proposé par Caroline Lacroix, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires autorise la participation de la Commission scolaire des Sommets au regroupement d'achats de Collecto pour l'appel d'offres des services du programme d'aide aux employés ;

QUE le conseil des commissaires autorise Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines, à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Sommets le mandat d'achat afin de joindre le regroupement d'achats de Collecto, pour les services du programme d'aide aux employés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**OBJECTIFS ET PRINCIPES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES**

La directrice générale, Édith Pelletier, présente le document sur les objectifs et principes de répartition des ressources pour l'année 2018-2019 pour autorisation de consultation.

CC-2018-23

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des instances concernées le document sur les objectifs et principes de répartition des ressources pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**OCTROI DE CONTRATS**

**RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES ET REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE ET DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE À L'ÉCOLE HAMELIN**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des salles de toilettes et au remplacement de la chaudière et de l'entrée électrique;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 27 février 2018;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans les meilleurs délais possible;

CONSIDÉRANT que GNR Corbus inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de Boum Architecture;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c C 65-1);

CC-2018-24

Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à GNR Corbus inc., le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 199 900\$ (excluant les taxes);

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**JEAN-PHILIPPE BACHAND, PRÉSIDENT, QUITTE LA SÉANCE À 20 H 49.**

**ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC LA VILLE D'ASBESTOS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos a signifié à la Commission scolaire des Sommets son intérêt pour procéder à un échange de terrains;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos est présentement propriétaire d'une partie du terrain de stationnement de l'école secondaire de l'Escale (secteur de la formation professionnelle), dont la superficie est de 658,3 m<sup>2</sup> (lot numéro 3 172 979);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Sommets est propriétaire d'un vaste terrain sur lequel est construit le Centre d'éducation des adultes, sis au 360 boul. St-Luc à Asbestos, dont la superficie est de 7 318,3 m<sup>2</sup> (lot numéro 3 171 486);

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos détient une servitude d'entretien et de passage pour les tuyaux d'aqueducs, d'égoûts pluvieux et sanitaires sur le terrain de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos souhaite devenir propriétaire du terrain sur lequel sont installées leurs infrastructures et dont la superficie demandée est de 2 040 m<sup>2</sup>;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Sommets souhaite devenir propriétaire du terrain de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire permet d'échanger, sans l'autorisation du ministre, un terrain dont l'évaluation uniformisée n'excède pas 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Société québécoise des infrastructures (SQI) a été consultée au regard de ce projet d'échange de terrains;

CC-2018-25

Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

QUE la Commission scolaire des Sommets accepte de procéder, avec la Ville d'Asbestos, à l'échange des terrains suivants :

- terrain de la Ville d'Asbestos (lot numéro 3 172 979);
- partie de terrain de la Commission scolaire des Sommets (lot 3 171 486) ayant une superficie de 2 040 m<sup>2</sup> selon le projet de lotissement préparé par l'arpenteur Charles Ladrie et ci-annexé;

QUE cet échange de terrains s'effectue aux conditions suivantes :

- tous les frais inhérents à cette transaction (acte notarié, subdivision du lot et émission d'un plan cadastral) soient assumés à part égale entre la Commission scolaire des Sommets et la Ville d'Asbestos;
- la Ville d'Asbestos verse un montant de 8 000\$ à la Commission scolaire des Sommets compte tenu de la valeur du terrain qu'elle acquiert;

QUE la directrice générale et le directeur du Service des ressources financières et matérielles soient mandatés à signer ledit acte de vente et tout autre document jugés nécessaires ou utiles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**JEAN-PHILIPPE BACHAND, PRÉSIDENT, REVIENT À LA SÉANCE  
À 20 H 53.**

#### **CESSION DE CONTRATS DE TRANSPORT**

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Pierre Tourville, président de la compagnie 9052-1592 Québec Inc., qui détient les actions des compagnies de transport Autobus B. Dion, Tourbus transport scolaire, Autobus Dubé et Transport Paul Dubois;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ses compagnies sont sous la présidence de monsieur Pierre Tourville et son groupe de gestionnaires et sont toutes sous contrat avec la Commission scolaire des Sommets depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Carignan, président des Services d'Autobus Léger Carignan, désire se départir des actions de sa compagnie de transport;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT qu'une fois les entreprises fusionnées, la nouvelle compagnie portera le nom « Les Services d'Autobus Léger Carignan » et s'ajoutera aux compagnies citées dans le premier paragraphe;

CONSIDÉRANT que les deux actionnaires des compagnies de transport impliquées (vendeur et acheteur) ont pignon sur rue à Windsor et qu'il est de la volonté de l'acheteur, monsieur Pierre Tourville, de maintenir les actifs et les emplois reliés aux contrats signés initialement par les Services d'Autobus Léger Carignan;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Tourville est un transporteur très impliqué auprès de la Fédération des transporteurs par autobus, qu'il maintient de très bonnes relations d'affaires avec la Commission scolaire des Sommets et qu'il s'avère être un excellent collaborateur pour l'ensemble des activités visant les opérations telles que « Urgence Neige » et les dossiers de « Sécurité en transport scolaire »;

CC-2018-26

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE la Commission scolaire des Sommets autorise le transfert des contrats alloués à la compagnie Services d'Autobus Léger Carignan au profit de la compagnie 9052-1592 Québec Inc., et ce, en date du 1<sup>er</sup> avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

#### **COMMUNICATION DU PRÉSIDENT**

Jean-Philippe Bachand informe les membres du projet pilote en lien avec les caméras de surveillance sur les autobus scolaires.

Retour sur la conférence de presse tenue le 19 mars 2018 en lien avec la formation accrue en milieu de travail pour des élèves en soudage-montage.

Conférence de presse pour la Coop alimentaire de l'école secondaire de l'Escale tenue le 20 mars 2018.

Le président de la FCSQ sera dans la région de l'Estrie le jeudi 3 juin prochain pour rencontrer les commissaires et les présidents des commissions scolaires francophones de l'Estrie.

#### **COMMUNICATION DES COMITÉS**

##### **COMITÉ DE PARENTS**

Retour sur la consultation du PEVR tenue lors de la dernière réunion du comité de parents et sur les préparatifs du congrès de la FCPQ.



Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**COMMUNICATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale, Édith Pelletier, fait le bilan de la tournée de consultation des établissements en lien avec l'élaboration du PEVR. Les échanges ont été très intéressants et enrichissants.

**AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Annic Gingras lance le défi « Les dépareillées » en lien avec la trisomie 21 et le défi du bleu pour les enfants autistes.

Charlotte Paré fait le suivi en lien avec l'organisation de l'Ordre du mérite scolaire.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE À 21 H 8**

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CC-2018-27

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
Le président

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale